

# La Chronique de l'Oppidum



Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 121 - NOVEMBRE 2021  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : quatrième trimestre 2021

Association pour la Sauvegarde  
des Côtes de Clermont-  
Chanturgue  
81 rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Fd

Courriel : [ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

Sites Internet

<http://www.cotes-de-clermont.fr>

<http://www.gergovie.fr>

Facebook

<https://www.facebook.com/ASCOT63>

## Biodiversité

L'atlas de la biodiversité de la métropole clermontoise – outil cartographique d'inventaire de la faune et de la flore destiné à définir les zones à enjeux écologiques, afin d'aider les élus locaux à mettre en place des actions permettant de préserver la biodiversité sur leur territoire – ne serait-il en réalité qu'un beau et anodin livre d'images ? (cf. <https://cbiodiv.org/presentation/>).

Il est permis de se poser la question à propos du site des Côtes et plus précisément pour la zone de l'ancienne carrière. Cet atlas, supervisé par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, montre en effet que cette zone, où seraient installés les panneaux photovoltaïque, fait partie des espaces métropolitains les plus riches en biodiversité, comme en atteste la couleur bleue foncée du carré d'inventaire (voir ci-dessous), avec pas moins de 24 espèces fauniques à enjeux recensées à ce jour !

Les zones humides de l'ancienne carrière ne sont évidemment pas étrangères à la présence d'une importante avifaune et de plusieurs espèces de batraciens tels que le crapaud calamite ou la grenouille agile.

Ce qui laisse manifestement de marbre Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole, et Nicolas Bonnet, conseiller métropolitain délégué aux énergies renouvelables, chargé de promouvoir le projet de centrale photovoltaïque (cf. Chronique N° 120 pp. 6-7) : pourquoi ne tiennent-ils donc pas compte des données de cet atlas concernant leur territoire et cofinancé par... Clermont Auvergne Métropole !

Pourquoi, suite à l'avis, fort sévère, de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact, notamment au sujet de cette même biodiversité (voir page suivante), n'ont-ils pas renoncé au projet de centrale solaire ?

Leur horizon en matière de biodiversité s'arrêterait-il donc aux plantations dans les trottoirs de la métropole ?

## SOMMAIRE

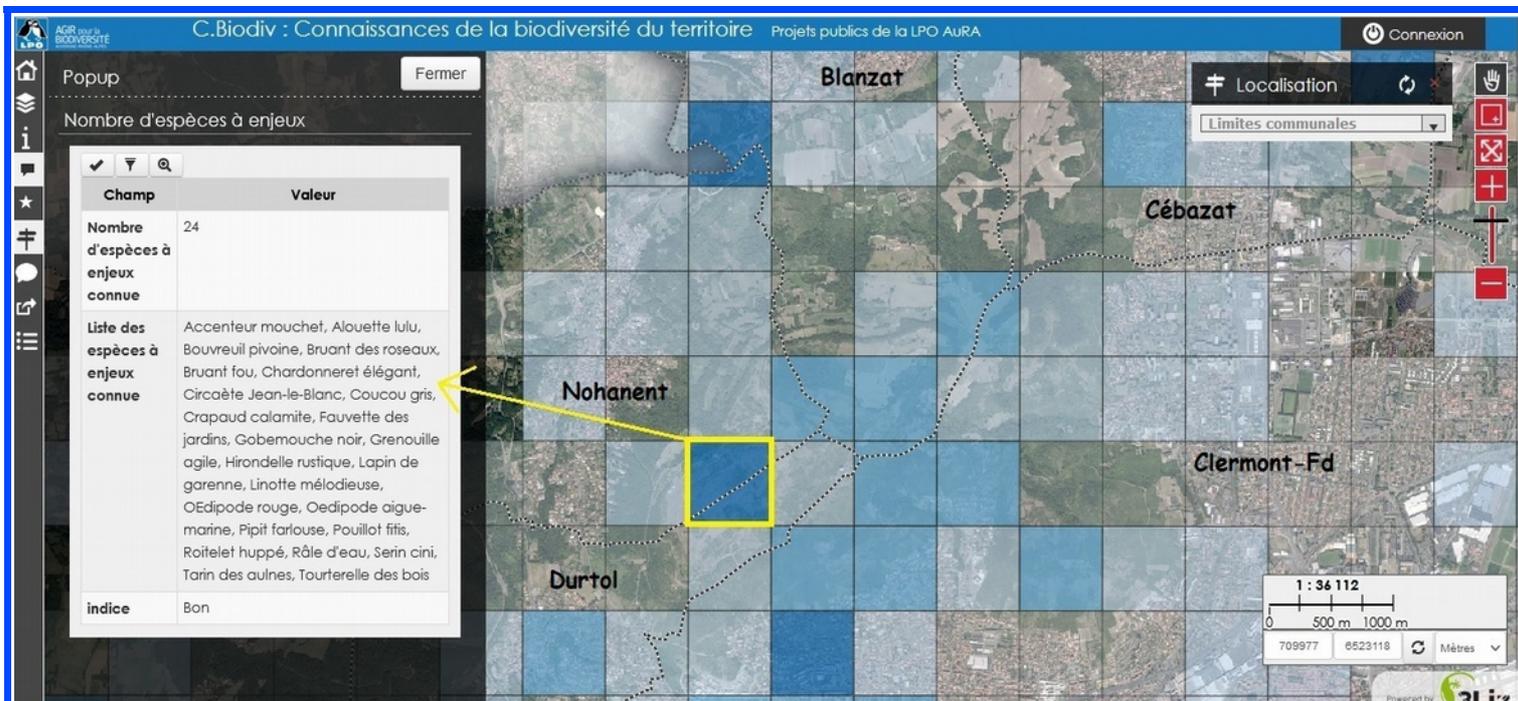
Éditorial..... 1

Actualités..... 2 à 12

Gergovie/Corent 13 à 18

Plantes  
médicinales..... 19 à 20

Adhésion/abonnement. 20



## Actualités des Côtes



Combat contre le projet de centrale photovoltaïque : pour un projet alternatif / La Garlande, un point de vue qui a la « côte » / Les voies de l'archéologie aérienne / Journée drone à INAIRTECH / Pupitre réparé / Site Internet [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr) / Balade urbaine à Trémonteix.

### Combat contre le projet de centrale photovoltaïque

#### Pour un projet alternatif

L'alerte faite aux élus métropolitains sur le projet de centrale solaire VALECO/SBC/CAM a conduit à un retrait de la délibération concernée au conseil métropolitain du 28 mai, le président de Clermont Auvergne Métropole (CAM) Olivier Bianchi ayant soudainement craint un vote contre. Cette alerte portait principalement sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) concernant l'étude d'impact, avis qui n'avait pas été communiqué aux élus par la présidence de CAM (!), mais dont ceux-ci prirent néanmoins connaissance, en grande partie grâce à l'ASCOT. L'avis de la MRAe contient d'importantes demandes de compléments sur la maîtrise des risques de ce projet, risques portant principalement sur la biodiversité et la visibilité des panneaux solaires depuis les points hauts, notamment ceux du Bien UNESCO Chaîne des Puys-Faille de Limagne (cf. Chronique N° 120 pp. 3-12 : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20120.pdf>).

Depuis, l'ASCOT est passée à la construction d'un **projet alternatif** : faire de l'espace de l'ancienne carrière la porte d'entrée d'un site des Côtes de Clermont qui serait totalement intégré à un Espace naturel sensible (ENS) s'étendant à toutes les communes du site et dont l'aménagement serait en accord avec les plans de gestion du Bien UNESCO et celui de l'ENS clermontois des Côtes.

#### CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Un **groupe de travail** a été constitué à cet effet. Si, aujourd'hui, il se compose exclusivement de membres de l'ASCOT, ce groupe est néanmoins ouvert à toute personne en phase avec ses objectifs, que ce soit des représentants d'association, des professionnels ou des particuliers ayant des connaissances dans les domaines utiles à la valorisation du site de la carrière et du belvédère de la Garlande (naturalistes, géologues, architectes du paysage, juristes spécialisés en droit de l'environnement, etc.) ou désirant simplement s'investir dans la conception précise du projet de l'ASCOT. Le groupe est actuellement composé de William Robert, qui en assure l'animation et écrit les comptes rendus des réunions, de Jean-Louis Amblard, de Jean-Louis Four, d'Hélène Vaissaire (tous membres du comité de direction de l'ASCOT), de Christiane Jalicon (administratrice) et de deux récents adhérents, Éric Borias et Michel Forget, qui ont d'emblée choisi de s'investir à fond dans l'élaboration du projet alternatif. Cinq réunions ont eu lieu depuis juillet et un gros travail a été déjà produit :

- ➔ Un **document d'avant-projet**, actuellement de 26 pages et intitulé « **Projet sur le devenir des Côtes proposé par l'ASCOT** », a été écrit par Éric Borias, avec le concours de Michel Forget. Il s'agit d'un document par nature provisoire puisque destiné à évoluer selon l'avancée du projet, mais qui a néanmoins été conçu pour être communiqué dès maintenant à certains élus et aux instances compétentes (une fiche de synthèse figurant dans le dit document a aussi été imprimée à part pour être distribuée à un plus grand nombre : cf. p. 4). Il présente le site des Côtes, la faune et la flore protégées de l'espace de l'ancienne carrière, les principales raisons de l'opposition de l'ASCOT au projet de centrale photovoltaïque, puis l'avant-projet de l'ASCOT proprement dit selon quatre directions :

- **préserv**er la lisibilité et l'intégrité du paysage,
  - **sensibiliser** à la valorisation du site des Côtes avec un développement local durable,
  - **fédérer et favoriser** l'agriculture traditionnelle et utiliser les programmations culturelles,
  - **améliorer** les connaissances naturelles et définir les actions de préservation.
- ➔ Un **tract en couleur** (voir ci-dessous) a été conçu et réalisé par Jean-Louis Four, avec le concours de Christiane Jalicon pour l'impression, et tiré à de nombreux exemplaires pour être distribué au public sur le terrain (du site des Côtes) ou lors de manifestations (comme au forum des associations de Clermont-Ferrand). Des « cartes contact » avec les coordonnées de l'ASCOT – courriel, page Facebook, site Internet [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr) – ont aussi été réalisées à cet effet par Michel Forget (la partie « Biodiversité » de ce dernier site, très adaptée pour présenter au plus grand nombre les milieux naturels des Côtes, a été complétée par Jean-Louis Amblard : cf. p. 11).

Bien préparé, le groupe de travail de l'ASCOT a donc pu commencer à agir dans deux directions complémentaires, d'une part vers le grand public, d'autre part vers les décideurs (élus, responsables administratifs...).

**Quel futur voulez-vous pour l'espace naturel commun aux 5 communes ?**

- Cèbazat  
- Blanzat  
- Nohanent  
- Durtol  
- Clermont-Fd

**Malgré un avis défavorable de l'autorité environnementale, un projet de centrale solaire remet en cause les plans de gestion**

- Espace naturel de loisirs,
- Parcours sportif et éducatif,
- Présentation de la Faille de Limagne,
- Histoire d'un site complémentaire de Gergovie,
- Agriculture locale et patrimoine,
- Porte d'entrée du Massif,
- Sécurité incendie,

L'ASCOT décide de réunir les bonnes volontés pour rendre ces aménagements possible.

**Les projets pour le Massif des Côtes**

**- Aménagements:**

- ☀ Point de vue
- 🏠 Maison du site
- 🎭 Théâtre naturel
- 🏰 Vestiges
- 🌾 Agriculture
- 🍷 Vergers
- 🍷 Vigne

**- Parcours:**

- 🚶 Chemin
- 🚲 fauteuil roulant
- 🚲 V.T.T
- 🐎 Equitation
- 🦋 Faune et Flore
- 🦋 Observation oiseaux
- 🦋 Géologie
- 📖 Histoire, patrimoine

**- Accès:**

- 🚗 Voiture
- 🚌 Bus

**Faille de Limagne**

Cèbazat  
Blanzat  
Nohanent  
Durtol  
Clermont Ferrand

500 m

**Rejoignez nous: [ascot@cotes-de-clermont.fr](mailto:ascot@cotes-de-clermont.fr) ou [facebook.com/ASCOT63](https://www.facebook.com/ASCOT63)**

Népas - Joliet sur la voie publique - ASCOT - rue de la République - 63000 Clermont-Fd

## EN SYNTHÈSE

# Pour un projet sur le devenir des Côtes proposé par l'ASCOT

en harmonie avec les plans de gestion de :

- l'**UNESCO** pour la **Chaîne des Puys – faille de Limagne**,
- l'**Espace Naturel Sensible (ENS)** du **site des Côtes**.

- Conformément aux **Plans de Gestion** de l'**UNESCO** et du **site des Côtes** et au **projet d'extension** de l'**ENS** (Espace **Naturel Sensible**) à l'**ensemble des 4 autres communes** Durtol, Nohanent, Blanzat et Cébazat. Le Massif des Côtes offre une **opportunité unique** de **désengorger** les autres **sites phares** du bien UNESCO, en offrant aux visiteurs de découvrir toutes ses richesses,
- C'est pourquoi l'**ASCOT**, toujours **mobilisée** pour la **défense** et la **préservation** du **site des Côtes**, a décidé de réunir autour d'elle toutes les **bonnes volontés** pour **lancer un projet alternatif** :

**Faire de l'ancienne carrière une porte d'entrée facile d'accès  
pour les usagers (de proximité ou non) sur ce site  
remarquable en intégrant tous les aspects :**

- **Accueil des usagers (maison de site),**
- **Paysager : Point de vue de la Garlande, tables d'orientations, ...**
- **Faune et flore de milieux naturels variés : zones humides, pelouses sèches, chênaies ... Circuit des orchidées, ...**
- **Archéologie : circuit en complémentarité à Gergovie, vestiges gallo-romains (fanum inscrit), ...**
- **Circuit petit patrimoine : cabanes et murs en pierre sèche,**
- **Géologie : Faille de la Limagne,**
- **Circuit Viticulture et Vergers,**
- **Sport - marche, course, VTT, course d'orientation, ...**
- **Évènementiel,**



**NOTRE OBJECTIF : REUNIR TOUTES LES BONNES VOLONTES POUR PRESENTER UN  
PROJET ABOUTI POUR LES COTES FIN MAI 2022**

*Fiche de synthèse du document d'avant-projet alternatif de l'ASCOT*

## ACTIONS EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC

L'ASCOT a de ce fait participé avec succès aux **forums des associations de Blanzat et de Clermont-Ferrand**, axant évidemment la présentation de ses stands sur le thème du projet alternatif à la centrale photovoltaïque. Les échanges y ont été riches et nombreux. La méconnaissance des nombreuses personnes rencontrées sur l'existence du projet VALECO/CAM/SBC et leurs réactions sur ses impacts potentiels ont montré la nécessité de son action.

Grâce à Michel Forget, l'ASCOT était donc présente au **forum des associations de Blanzat, le samedi 4 septembre** (l'ASCOT, qui a son siège social à Clermont-Ferrand, est bien entendu une association clermontoise, mais son action porte également sur les quatre autres communes du site des Côtes, dont Blanzat). Elle était représentée à cette occasion par Jean-Louis Amblard, Michel Forget et William Robert qui n'ont pas ménagé leur peine pour sensibiliser les visiteurs à la problématique de l'ancienne carrière des Côtes.

L'ASCOT disposait pour cela d'une **documentation conséquente et variée, préparée en grande partie par Jean-Louis Amblard et s'appuyant en priorité sur les images.**

Les thèmes étaient les suivants : « Histoire de la carrière », « Caractère exceptionnel du site des Côtes », « Raisons de l'opposition de l'ASCOT au projet d'une centrale photovoltaïque », « Pour un projet alternatif crédible, respectueux du site ».

Le but de l'ASCOT était par conséquent de convaincre sur :

1. le caractère remarquable du site des Côtes,
2. l'intérêt du classement de l'ensemble du site en ENS,
3. les raisons de son rejet du projet de centrale solaire,
4. le bien-fondé de son projet alternatif.

Il faut signaler la visite de trois adjoints au maire de Blanzat, qui, tous, se sont montrés intéressés par le projet alternatif de l'ASCOT à la centrale et ont affirmé l'importance qu'ils accordaient à l'intercommunalité au niveau de la Vallée du Bédât (entre les communes de Blanzat, Cébazat et Nohanent), ainsi qu'à une extension de l'ENS clermontois à l'ensemble du massif des Côtes.



*Stand de l'ASCOT au forum des associations de Blanzat*

*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 4 septembre 2021*

**BLANZAT** LA MONTAGNE 10/09/2021

## Un tissu associatif communal très riche

Une vie associative foisonnante, voilà une des caractéristiques de la commune. Et les nombreux visiteurs, munis du pass sanitaire, qui se sont déplacés à la salle des sports ne l'ont pas démenti. Après une année difficile, tous attendent de revivre « les moments d'avant ».

**Ascot**  
Vingt associations et leurs bénévoles ont présenté leurs activités qui vont du sport aux loisirs, à la musique, au bien-être, à la découverte et à la protection de l'environnement, à la protection et au respect des animaux et aussi à l'entraide, la solidarité et le lien social qui sont de nos jours une nécessité. Bien sûr, le foyer rural, pilier de la vie associative locale avec ses vingt sections, a pu retrouver ses adhérents. Pour la première fois, ce fut aussi la découverte du travail et de la documentation de l'Ascot (\*) qui a intéressée les passionnés de géologie, d'archéologie, d'histoire et de préservation de cet espace naturel au bord de la faille de Limagne qui se situe aussi sur la commune.

La présentation d'un « levé Lidar », une photo aérienne à nu (sans végétation) du site, a permis de comprendre sa géologie, sa topographie et l'intérêt de protéger ce site majeur chargé d'histoire. ■

(\*) Association pour la sauvegarde des côtes de Clermont-Chantugue.

**PRÉSENTS.** Les bénévoles de l'Ascot ont répondu aux questions.

Le samedi 11 septembre, soit une semaine après le forum des associations de Blanzat, Jean-Louis Amblard, Michel Forget et William Robert se sont retrouvés **place de Jaude pour le forum des associations de Clermont-Ferrand**, l'équipe étant heureusement renforcée, vu l'affluence, par Jean-Louis Four. Christiane Jalicon, Hélène Vaissaire, Pierre Abbadie et Éric Borias, passèrent également un moment sur le stand en cours de journée, et Laurent Roddier donna un sérieux coup de main pour transporter le matériel de l'ASCOT après la fin du forum.

Y furent bien entendu abordés les mêmes thèmes et présentés les mêmes documents qu'au forum de Blanzat. Le stand de l'ASCOT y rencontra un réel succès. Le « pic » de visiteurs fut atteint en milieu de matinée, et à 17 h, soit une heure après la clôture officielle, l'ASCOT était encore sollicitée ! De nombreuses « cartes contact » furent ainsi remises à des personnes intéressées et plusieurs adresses courriel collectées pour des suites à donner.

Contrairement aux visiteurs du forum de Blanzat, l'abord du sujet n'était pas forcément évident pour ceux du forum clermontois, le site des Côtes étant manifestement méconnu (!), hormis par ses riverains, et les actions en cours sur l'ENS clermontois largement ignorées. Pour que les visiteurs se sentent concernés, il fallait en effet sensibiliser ces derniers sur le caractère non définitif du prestigieux label UNESCO, sur l'obstacle que pourrait représenter la centrale au déplacement de la faune sauvage et sur son atteinte évidente à l'importante biodiversité présente sur l'espace de l'ancienne carrière.

Dans l'Atlas de la biodiversité de la métropole clermontoise, la carte où figure le site des Côtes et qui était d'ailleurs en évidence sur le stand de l'ASCOT, montre en effet que la zone où seraient installés les panneaux photovoltaïques fait partie des espaces métropolitains les plus riches en biodiversité, soit 24 espèces fauniques à enjeux ! (cf. <https://cbiodiv.org/presentation/>).

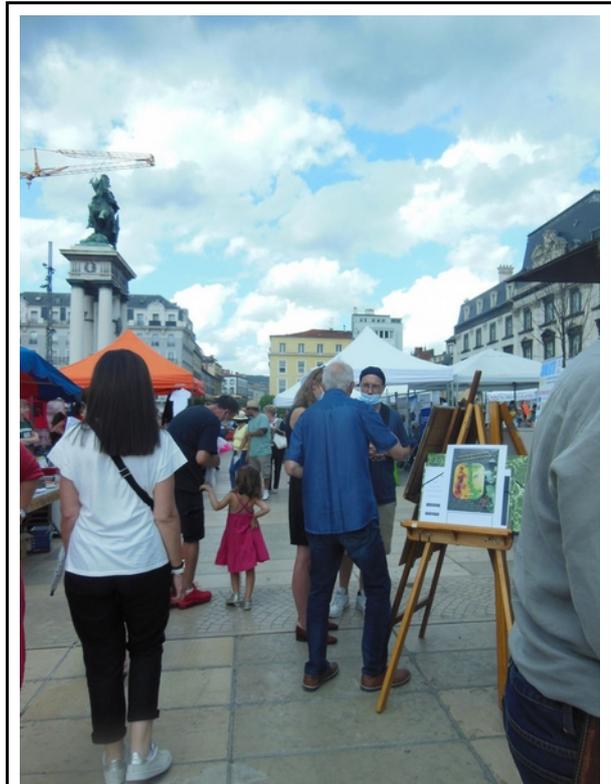
L'argumentaire de l'ASCOT fut, visiblement, assez efficace, les visiteurs admettant généralement que l'extension de l'ENS n'était pas conciliable avec la présence d'une centrale photovoltaïque et qu'il fallait préserver et valoriser le site.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Bien que le stand et la communication de notre association aient été uniquement axés sur le projet de centrale photovoltaïque, le projet alternatif de l'ASCOT et la valorisation du site, l'ASCOT a souvent été questionnée sur le patrimoine archéologique des Côtes qui interpelle toujours autant. Les coordonnées de personnes intéressées ont ainsi été prises pour de futures visites commentées et une ancienne institutrice entend même proposer un projet pédagogique sur le thème du futur parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix » !



*Stand de l'ASCOT au forum des associations de Clermont-Ferrand  
Michel Forget (à gauche) et Jean-Louis Four (à droite)  
sont en pleine discussion*

*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 11 septembre 2021*



*Près de la statue de Vercingétorix,  
l'ASCOT était bien placée !*

*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 2021*

Les **samedi 9, 16 et 23 octobre**, l'ASCOT était présente **sur le plateau des Côtes, au niveau de la tour hertzienne**, afin d'interpeller et d'informer les habitués du site.

**Le 9** (entre 10 et 16 heures), 32 personnes ont ainsi été abordées, les marcheurs, souvent accompagnés de leur chien (tel que René Souchon, ancien président du Conseil régional d'Auvergne), étant plus enclins à discuter que les coureurs à pied, fort pressés, mis à part Julien Moreau, journaliste à La Montagne ayant déjà consacré des articles au site des Côtes et à l'ASCOT ! Merci à Jean-Louis Amblard, présent toute la journée, ainsi qu'à Jean-Louis Four pour l'installation, à Éric Borias et Georges Laroche venus passer un moment. À noter le passage de Laurent Ganet, maire de Nohanent, venu sur le site pour échanger avec l'ASCOT.



*Sur le parking de la tour hertzienne, l'ASCOT, ayant installé sa table, ses pupitres et profité des grilles pour afficher ses documents, est prête à informer les promeneurs*

*Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 9 octobre 2021*

**Les 16** (entre 14 et 17 heures), en raison du très beau temps, les promeneurs étaient bien plus nombreux et les membres présents de l'ASCOT – Jean-Louis Amblard, Jean-Louis Four et Hélène Vaissaire – n'eurent cette fois pas le temps de dénombrer les différentes personnes abordées ! **Le 23**, Michel Forget, Maurice Jaffeux et William Robert vinrent renforcer l'équipe de l'ASCOT, mais il y eut moins de monde, peut-être en raison des vacances scolaires.

Si une partie de ces personnes fréquentent régulièrement le site, il s'est avéré que la plupart venaient sur le plateau des Côtes pour la première fois, certains un peu par hasard. D'une manière générale, y compris chez les habitués du site, peu de personnes connaissent son patrimoine (archéologique et naturel), et encore moins le projet de centrale photovoltaïque. À l'aide du tract et des documents exposés (voir photo ci-dessus), la position de l'ASCOT et son projet alternatif ont été, tout comme aux forums des associations, généralement bien reçus, mais trouver des gens réellement intéressés et désirant s'investir dans le combat de l'ASCOT paraît plus difficile.

### **ACTIONS EN DIRECTION DES ÉLUS ET AUTRES DÉCIDEURS**

Le groupe de travail de l'ASCOT a établi la liste des personnalités à rencontrer prioritairement, notamment :

- **M. Philippe Chopin, préfet du Puy-de-Dôme**, qui seul a le pouvoir de prendre un arrêté de permis de construire pour la réalisation de la centrale photovoltaïque, après instruction par la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'ASCOT attend toujours une réponse à la lettre qu'elle lui avait envoyée le 29 mars dernier, lettre portant principalement sur la menace que ferait porter l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'inscription Chaîne des Puys-Faille de Limagne au Bien UNESCO. Si l'ASCOT n'a pas encore réussi à obtenir un rendez-vous à la préfecture, M. le Préfet serait néanmoins bien informé sur le sujet, y compris sur la position de l'ASCOT.
- **Les maires des communes du site des Côtes** (excepté Olivier Bianchi pour Clermont-Ferrand !), à savoir ceux de **Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent**.

- **M. Lionel Chauvin, président du Conseil départemental**, instance sur laquelle repose la responsabilité du plan de gestion du Bien UNESCO Chaîne des Puys-Faille de Limagne.

Jean-Louis Amblard et William Robert ont d'abord rencontré, **début août**, les maires des deux communes sur lesquelles se trouve l'ancienne carrière des Côtes, à savoir **MM. Laurent Ganet, maire de Nohanent, et François Carmier, maire de Durtol** (le projet Valeco/SBC/CAM se situant, rappelons-le, sur le seul territoire de Nohanent).

Lors du conseil métropolitain du 28 mai, Laurent Ganet avait en effet demandé le retrait de la délibération portant sur le projet de centrale photovoltaïque (cf. Chronique N° 120 p. 3). Mais cette opposition portait plus sur la forme que sur le fond, le maire de Nohanent reprochant surtout au président de CAM de ne pas avoir été suffisamment associé aux décisions de la Métropole sur un projet concernant sa commune, et d'être ainsi mis devant le fait accompli<sup>1</sup>. Laurent Ganet ne s'est, en effet, pas encore réellement prononcé pour ou contre l'installation d'une centrale photovoltaïque. Il a toujours dit attendre l'avis de l'Etat et de ses services sur ce dossier. Grâce aux bons et réguliers contacts qu'elle entretient avec lui depuis plusieurs années, l'ASCOT ne désespère cependant pas de convaincre le maire de Nohanent de la pertinence de son projet alternatif. Quant à François Carmier, même s'il était conscient des atouts du site, sa position sur ce dossier ne semblait pas encore bien définie.

L'absence de position tranchée de ces deux maires pourrait toutefois refléter leur manque d'informations objectives sur le sujet. Il nous semblerait néanmoins logique et légitime que les conseils municipaux de leurs communes respectives se prononcent, enfin, sur le projet de centrale photovoltaïque. Si cela paraît évident pour la commune de Nohanent, cela ne l'est guère moins pour celle de Durtol. En effet, dans son document de pré-projet (daté du 13/11/2017), Valeco ne cachait pas son ambition d'étendre la centrale photovoltaïque à tout l'espace envisageable de l'ancienne carrière ! (le projet actuel, sur un peu moins de 12 hectares, ne serait donc qu'une entrée en matière !).

Puis, **le 16 septembre**, Jean-Louis Amblard et Éric Borias ont pu rencontrer **M. Flavien Neuvy, maire de Cébazat, conseiller départemental et vice-président de CAM**, qui, lors du conseil métropolitain du 28 mai dernier, intervenant au nom du groupe centriste « Métropole et proximité », avait fermement pris position contre le projet de centrale photovoltaïque. Flavien Neuvy a confirmé son opposition au projet de centrale et son soutien à l'ASCOT, sa connaissance du contexte politique local lui permettant de nous faire part de son analyse : le combat n'est pas encore gagné, la politique énergétique actuelle étant très favorable à la construction de centrales solaires. Il a par conséquent conseillé à l'ASCOT de prendre contact avec certains élus dont les positions pourraient être déterminantes pour l'acceptation ou non du projet de centrale.

L'ASCOT a ensuite obtenu un rendez-vous avec **M. Aurélien Bazin, directeur de cabinet de M. Lionel Chauvin, président du Conseil départemental**. Jean-Louis Amblard, William Robert et Christiane Jalicon l'ont ainsi rencontré **le 20 octobre** et lui ont remis à cette occasion de nombreux documents sur le projet alternatif de l'ASCOT et l'espace de l'ancienne carrière. Aurélien Bazin a promis de bien étudier le sujet afin d'en informer précisément Lionel Chauvin, préalable indispensable à une rencontre de ce dernier avec l'ASCOT. Dès le lendemain de cette rencontre, une lettre a été adressée par le président du Conseil départemental à Monsieur Philippe Chopin, préfet du Puy-de-Dôme, afin d'obtenir des précisions sur ce dossier.

Enfin, **M. Richard Bert, maire de Blanzat**, a reçu Jean-Louis Amblard et William Robert **le 28 octobre**. En présence de trois élus de son équipe – M<sup>me</sup> Valérie Rochon, MM. Sylvain Missonnier et Stéphane Bonjean – il souhaitait entendre, après leur rencontre avec Valeco, la voix et les arguments de l'ASCOT. Même si le projet n'est pas sur leur territoire, ils se sentent impliqués et demandeurs d'informations objectives pour juger de la pertinence d'un tel projet dans le contexte de l'extension de l'ENS du site des Côtes à l'ensemble du massif (près du quart de la surface totale sur le territoire de Blanzat). Leur écoute et le temps qu'ils ont consacré aux représentants de l'ASCOT ont démontré leur intérêt et leur souci de se faire leur propre avis en connaissance de cause.

### **L'ASCOT POURSUIT SON ACTION, VALECO N'ABANDONNE PAS !**

Depuis le conseil métropolitain du 28 mai dernier, l'ASCOT n'a donc pas chômé et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin, étant bien décidée à poursuivre son action, à la fois auprès des élus concernés, de responsables administratifs (DDT, Département...) et sur le terrain.

Dans cette optique, l'action médiatique n'est, bien entendu, pas oubliée. Suite au reportage de France 3 Auvergne sur le site de l'ancienne carrière diffusé en mai dernier (cf. Chronique N° 120 p. 6), l'ASCOT a obtenu que le plateau des Côtes fasse l'objet d'un numéro de l'émission « Hors sentiers », émission de 6 mn qui consiste à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel au cours d'une randonnée pédestre. Si le sujet de cette émission (diffusée le 15 octobre vers 18 h 55), contrairement au reportage précédent, ne concernait pas le dossier de la

---

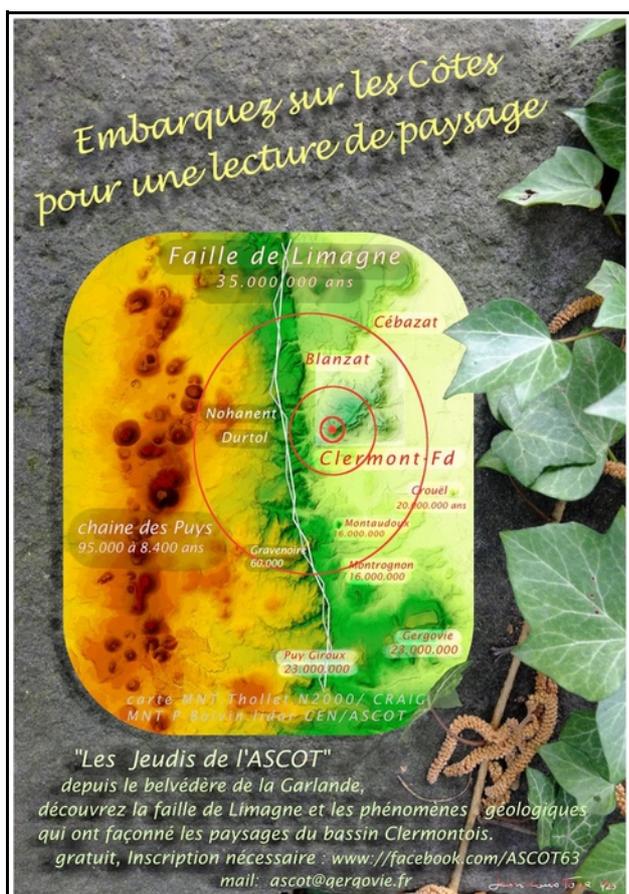
<sup>1</sup> Dès le début du projet, en 2017, la municipalité de Nohanent avait d'ailleurs été tenue à l'écart de ce projet, n'en étant pas informée, tant par Valeco que par la SBC !

carrière, elle n'en a pas moins permis de montrer qu'un site tel celui des Côtes n'est certainement pas le lieu adéquat pour installer une centrale photovoltaïque. L'ASCOT a également contacté France Bleu Pays d'Auvergne (notamment Christophe Noisieux pour l'émission H2O), ainsi que le quotidien La Montagne.

Car, de leur côté, nos adversaires, eux aussi, ne désarment pas, en particulier Valeco qui a demandé à rencontrer les maires des différentes communes de la Métropole<sup>2</sup>. Si certains maires n'auraient pas donné suite à sa demande, Valeco aurait néanmoins été reçu par la majorité d'entre eux et préparerait également un mémoire en réponse à l'avis de la MRAe. La société proposerait notamment des modifications pour les panneaux (couleur ? orientation ?) et une diminution (sans doute minime) de l'emprise de la centrale solaire. Cependant, en ce qui concerne l'impact sur la biodiversité, ce n'est certainement pas un numéro d'illusionniste qui comblera les très importants manques de l'étude d'impact !

**Philippe GRAS** (d'après Jean-Louis AMBLARD, Michel FORGET et William ROBERT)

## La Garlande, un point de vue qui a la « côte »



La mise en place par l'ASCOT, en 2018, d'une balade-lecture de paysages, dans le cadre des « Jeudis de l'ASCOT », visait à valoriser ce **formidable belvédère**. Située à seulement 1 km à vol d'oiseau de ce point d'observation, la Faille de Limagne y est visible **sur près de 24 km** (du château de Tournoël, au nord, jusqu'au Puy Giroux, au sud). Plusieurs dizaines de personnes ont ainsi pu la découvrir et comprendre l'histoire géologique singulière et complexe de notre territoire.

Le Conseil départemental ne s'y est pas trompé et a compris l'intérêt qu'il y avait à valoriser ce lieu à deux pas du Bien UNESCO. C'est pourquoi ont été proposées, depuis cet été, plusieurs balades accompagnées d'un guide nature. Les Côtes de Clermont et La Garlande étaient donc au menu des « [balades au crépuscule](#) » et des balades « Trésors cachés ». Voir sur notre page Facebook et sur :

- <https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2593737184264143/>
- [https://www.lamontagne.fr/durtol-63830/actualites/balade-au-crepuscule-sur-les-cotes-de-clermont-pour-apprecier-le-patrimoine\\_13983563/](https://www.lamontagne.fr/durtol-63830/actualites/balade-au-crepuscule-sur-les-cotes-de-clermont-pour-apprecier-le-patrimoine_13983563/)



*Affiche de J.-L. Four / ASCOT*

*Balise des « Balades de Léa et Tino » sur le plateau des Côtes*

*Photographie de J.-L. Amblard  
ASCOT – 2021*

À noter que, depuis peu, le circuit des Côtes des « Balades de Léa et Tino », destiné au public familial, y a été réintégré et balisé (signalé par un papillon jaune). L'ASCOT s'en réjouit et continue de proposer (gratuitement) ses balades-lecture de paysages des « **Jeudis de l'ASCOT** ». Prochaine date **le 25 novembre** (de 14 h à 16 h). Renseignements et **réservation obligatoire** au 06.99.08.45.32. (J.-L. A.)

<sup>2</sup> Clermont Auvergne Métropole comprend 21 communes.

## Les voies de l'archéologie aérienne

Du 8 au 15 septembre dernier, une exposition sur l'archéologie aérienne s'est tenue à Clermont-Ferrand à la chapelle des Cordeliers, bâtiment appartenant au Département.

Intitulée « Les voies de l'archéologie aérienne » et organisée par le CERRAA (Centre d'études et de recherche d'archéologie aérienne), association clermontoise créée en 1979, son objectif était d'évoquer, comme l'indique la plaquette parue à cette occasion, « *tant l'évolution de la méthode de recherche, qu'un aspect particulier concernant les réseaux routiers, et tout spécialement celui majeur de l'Antiquité romaine. Le collège des participants s'est étoffé, permettant l'élargissement des échanges entre chercheurs et la documentation d'un large territoire s'identifiant au Massif central et ses abords* ».

C'est ainsi que l'exposition a bénéficié des connaissances d'une quarantaine de spécialistes et qu'autour des associations « auvergnates », dont celles du CERRAA, de la SAUVERA (Société auvergnate d'étude et de recherche archéologique, basée à Cournon), et du CAM (Cercle d'archéologie de Montluçon et de la région), sont venues se greffer une association nivernaise et une autre ligérienne.

L'exposition se présentait sous la forme de 32 panneaux, conçus pour pouvoir circuler et être réutilisés dans d'autres manifestations, abordant tout d'abord les diverses méthodes et techniques de l'archéologie aérienne, puis différents sites choisis par les associations participantes et autres prospecteurs aériens.

Jean-Claude Claval, président et cofondateur du CERRAA, avait invité l'ASCOT à l'inauguration de l'exposition, Philippe Gras représentant notre association à cette occasion ; exposition inaugurée par Lionel Chauvin, nouveau président du Conseil départemental, son prédécesseur Jean-Yves Gouttebel étant à ses côtés.

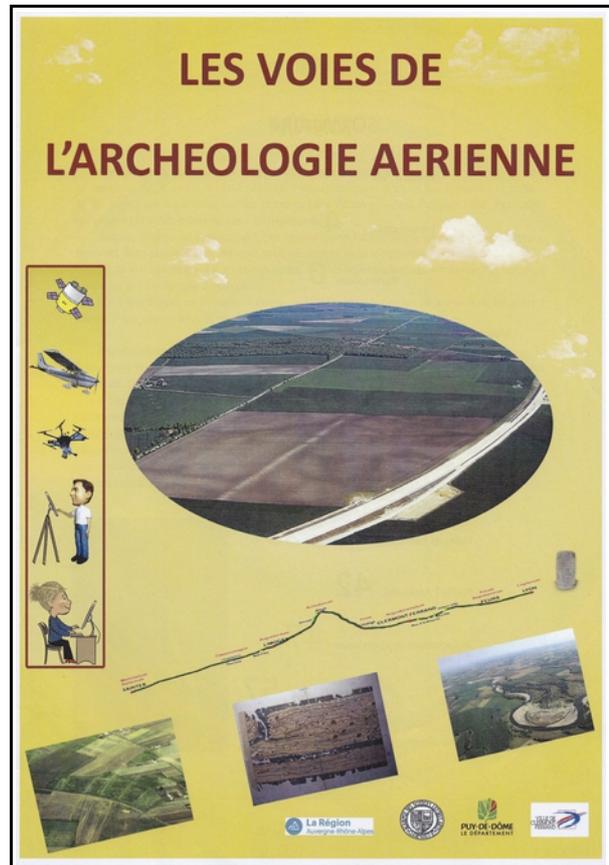
L'ASCOT a aussi assisté à la table ronde (le vendredi 10 septembre) : Philippe Gras était présent le matin et Jean-Louis Amblard l'après-midi. Les actes de ce colloque, autrement dit les exposés des différents intervenants, devraient être publiés, s'ajoutant ainsi à la plaquette où sont reproduits les panneaux de l'exposition.

Pour finir, rappelons que l'ASCOT a tenté d'apporter sa contribution à l'archéologie aérienne en cofinçant le levé LIDAR du site des Côtes (un levé LIDAR constituant aujourd'hui un préalable indispensable à toute opération de recherche archéologique), mais qu'elle attend toujours qu'un archéologue veuille bien entreprendre des recherches sur le site ! (P. G.)

## Journée drone à INAIRTECH

Le 9 septembre dernier, une journée de démonstration de drones équipés pour réaliser des relevés LIDAR était organisée à Nébouzat par la société INAIRTECH : cf. <https://www.inairtech.fr>. Grâce à l'entremise d'Éric Borias, Jean-Louis Four, membre du comité de direction de l'ASCOT, a pu y participer. INAIRTECH, jeune société auvergnate basée à Olby, est à la pointe de ces technologies et propose d'assembler des drones avec les appareils nécessaires à l'acquisition des données. Pour cela, elle installe les meilleurs capteurs sur ses drones, répondant ainsi aux besoins des professionnels.

La technique du LIDAR permet de faire un relevé altimétrique du sol en obtenant un « nuage » de points, dont l'exploitation informatique permet ensuite de rendre apparente la surface de ce sol sans la végétation. Cette technique performante est difficile à mettre en œuvre, car l'outil de mesure utilise un faisceau laser qui mesure la distance entre l'appareil en vol et le sol avec une cadence de 100.000 points par seconde ! (cf. Chronique N° 104 pp. 3-7 : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20104.pdf>). L'évolution des capacités des drones, qui ont maintenant des autonomies de plusieurs heures, plus celle des appareils de mesures pesant aujourd'hui moins de 5 kg, permet désormais l'utilisation de cette technologie dans de nombreux domaines en réduisant le coût. La préparation des chantiers de constructions et leur suivi quotidien est ainsi devenu possible, d'autres secteurs comme la foresterie ou l'archéologie utilisant couramment ces techniques.



INAIIRTECH propose une prestation complète, de la prise des mesures jusqu'à l'interprétation des résultats.

Pour la foresterie, à partir du survol d'un drone, elle peut désormais identifier les espèces et le bois exploitable d'une parcelle forestière.

Des archéologues, dont Peter Jud à « Gergovie », utilisent également les outils de cette société pour enregistrer les détails de leurs fouilles.

En 2017, l'ASCOT, associée au CEN Auvergne, avait obtenu la réalisation d'un levé LIDAR du massif des Côtes. Grâce à Pierre Boivin, une image du relief, dite Modèle Numérique de Terrain (MNT), nous avait ensuite permis de visualiser les détails du sol. Puis

Yves Michelin avait réalisé une superposition très précise du MNT et du cadastre napoléonien.

D'une manière générale, l'exploitation des données LIDAR permet de cibler des zones très précises et l'évolution des techniques permettra encore d'affiner les études. En 2017, les capacités permettaient d'interpréter des détails de l'ordre de 40 cm alors que, maintenant, on peut travailler sur des détails d'environ 10 cm, voire moins. (J.-L. F.)

## Pupitre réparé

Le pupitre « Aux origines de la ville de Clermont », situé au débouché du « chemin des militaires », près de la balise « Cordon des Côtes », a été une énième fois réparé et remis en place par l'ASCOT.

Ce pupitre avait été refixé l'an dernier sur son support par M. Jacky Bouchard (cf. Chronique N° 118 p. 6). (J.-L. A.)

## Site Internet [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)

Après un changement d'hébergeur, le site [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr) est à nouveau disponible depuis le 28 août.

Le site, conçu par Georges Laroche et mis en ligne début 2013, donne un aperçu du riche patrimoine (environnemental et historique) du massif des Côtes. Les contenus en avaient alors été rédigés par Philippe Gras et Georges Laroche.

De légères modifications y ont été apportées, permettant de réaliser la liaison avec [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr), l'autre site de l'ASCOT, qui est consacré à l'hypothèse de Paul Eychart, localisant le lieu de la bataille de Gergovie sur les Côtes de Clermont. Certains contenus ont été enrichis par des liens sur les sites de la [SFOA](http://www.sfoa.fr) et de l'[INPN](http://www.inpn.fr) pour illustrer la partie « Biodiversité ».

Il s'agit d'une première étape de remise à niveau de nos deux sites Internet. La seconde étape consistera à mettre à jour les données de certaines pages du site [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr), notamment celles consacrées à « L'affaire Gergovie » et à « L'état des recherches ». (J.-L. A.)



*Drone au sol avant son envol lors de la journée de démonstration de la société INAIIRTECH le jeudi 9 septembre 2021*

*Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 2021*



*Panneau faisant état des découvertes de Paul Eychart dans la « zone basse » du plateau des Côtes de Clermont*

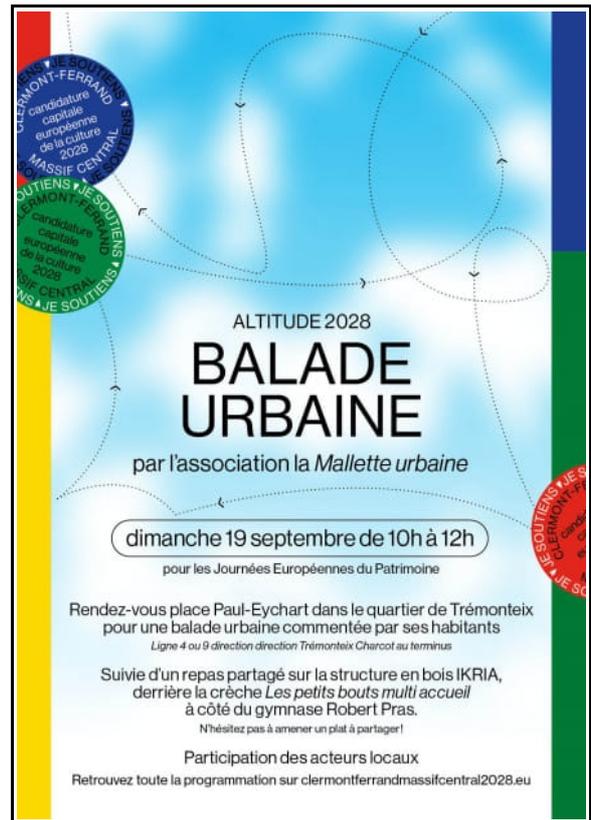
*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 2021*

## Balade urbaine à Trémonteix

La Mallette Urbaine, association « participative » ayant pour buts de sensibiliser le grand public à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, a organisé une balade dans l'écoquartier de Trémonteix le dimanche 19 septembre au matin, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Les différents acteurs du quartier, sollicités pour participer et intervenir lors de cette « balade urbaine », étaient présents, telle l'ASCOT devant répondre à la question « Que nous dit le passé de Trémonteix ? ».

Le temps frisquet et les quelques gouttes de pluie n'ont toutefois pas contribué à attirer les habitants du coin, puisque mis à part l'organisateur et les intervenants, seuls quelques membres du comité de quartier y ont pris part (on doit aussi signaler la présence de la conseillère départementale Sylvie Léger).

**David Astier** (de la Mallette Urbaine) a d'abord rapidement introduit la balade. **Philippe Gras**, concepteur pour l'ASCOT du futur parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix », a ensuite brossé à grands traits les principales découvertes archéologiques réalisées dans le secteur, des plus récentes de l'Inrap (sur l'espace de l'écoquartier), aux plus anciennes de Paul Eychart (le long de la rue de Bouys et sous le collège Roger-Quilliot), pour finir avec la sépulture du « plus vieux Clermontois », fouillée par Jean-Pierre Dugas en 1973.



Les autres interventions, relatives à l'architecture et à la vie du quartier, ont été les suivantes :

- **Cédric Chapus**, chargé d'opérations et référent « aménagement habitat » chez **Assemblia** (ex-Logidôme), aménageur public du quartier, a exposé en quoi consistait un écoquartier (dont Trémonteix n'a d'ailleurs pas encore obtenu le label), « l'objectif du projet étant de développer un projet novateur en termes de qualité environnementale sur 20 hectares, au pied des Côtes de Clermont, zone naturelle protégée ».
- **Christine Bouznif** et **Anne Maroufin**, pour le **Comité de quartier Trémonteix**, ont fait part des actions entreprises pour l'animation de l'écoquartier : tenue d'un marché mettant en avant les producteurs locaux « bio », organisation de la fête des voisins et d'un vide-greniers, participation à la fête de la musique.
- **Claudia Struve** a expliqué en quoi consistaient les installations **IKRIA**, structures en bois installées dans plusieurs quartiers de la ville et conçues pour servir de points de rencontre aux habitants des lieux, « invitant tout un chacun à s'en saisir librement » comme par exemple mettre en place des animations ou organiser des repas partagés (le projet IKRIA a été conçu au sein de l'association Clermont-Ferrand-Massif Central qui agit dans le cadre de la candidature de Clermont-Ferrand à la capitale européenne de la culture 2028),
- **David Astier** et **Christine Bouznif** ont présenté l'habitat participatif de la « **Semblada** » (Christine Bouznif en étant résidente) : chaque famille possède son appartement privé, mais partage des pièces communes (salle de réunion, buanderie, garage à vélos, atelier et studio pour les amis) avec les autres résidents. La Semblada se veut « un habitat convivial et solidaire, favorisant l'entraide des résidents, les échanges, tout en respectant l'espace et l'identité de chacun ».

Si les habitants de Trémonteix n'étaient pas au rendez-vous, cette balade urbaine aura néanmoins permis aux acteurs de l'écoquartier de se rencontrer et d'échanger, ce qui pourrait éventuellement déboucher sur des animations communes, notamment quand le parcours archéologique aura été mis en place. Un petit livret, réalisé par David Astier et remis aux participants de la balade, sera à ce sujet bien utile puisqu'il présente et donne les coordonnées (adresses courriel, pages Facebook, sites Internet) des différents acteurs du quartier. (P. G.)

➔ <http://lamalleteurbaine.fr/> / <https://www.facebook.com/malleteurbaine/>  
<https://www.facebook.com/pages/category/Nonprofit-Organization/Comité-de-quartier-Trémonteix-Clermont-Fd-104465268043697/>

## Reprise des fouilles archéologiques à « Gergovie » et Corent

*En cet été 2021, les fouilles ont repris sur les plateaux de Gergovie/Merdogne et de Corent. Sur ces deux sites, il s'agissait principalement de rechercher les murs d'enceinte et, notamment, le rempart gaulois...*

### Plateau de Gergovie/Merdogne

Cette année, **les fouilles se sont poursuivies sur le côté ouest de la porte sud**. Peter Jud anime une équipe avec des moyens conséquents. Le 18 août, lors de la journée portes ouvertes, il s'est montré très pédagogue et très clair par rapport à ses découvertes passées et présentes.

#### **Une tour monumentale**

La base d'une tour « monumentale », d'environ 4-5 m de côté et remplie de pierre sèche, a été dégagée. Dans le coin nord-ouest de cette tour, apparaît un vide rectangulaire, interprété comme l'emplacement d'un escalier en matériaux périssables qui permettait l'accès au sommet. Cette tour est attenante au rempart ouest dont une partie a également été dégagée. Après quelques dizaines de mètres, ce rempart oblique vers le sud et rejoindrait le bord du plateau.



*De gauche à droite, vestiges de la porte sud, de la tour et du rempart  
État de la fouille en 2016, à l'époque de leur découverte*

*Photographie de P. Gras / ASCOT – 2016*

#### **Un égout**

En avant de ces structures, quelques mètres plus au sud, est apparu un fossé en U parallèle au rempart, d'environ 40 cm de large et de 60 à 80 cm de profondeur, parementé en pierres sèches : il s'agirait d'un égout. Effectivement, à partir de ce fossé, un embranchement à angle droit part ensuite vers le sud pour rejoindre la partie la plus basse du terrain, là où se trouve l'aqueduc actuel sous la route moderne.

#### **Une habitation privée**

Enfin, à proximité de la tour, en direction du nord-ouest, les fondations d'une habitation « privée » ont été dégagées.

Cette habitation possédait une petite structure circulaire d'environ 80 cm de diamètre et autant de profondeur, parfaitement conservée. Elle est interprétée soit comme un puits, ce qui est peu probable, vu sa faible profondeur, soit comme un lieu de stockage de denrées alimentaires.

### Des pratiques romaines, une datation de la tour et du rempart vers 30-20 av J.-C.

Peter Jud interprète cet ensemble de structures « publiques » comme les vestiges de constructions imposantes issues d'une même plan d'ensemble, devant avoir présenté un caractère quelque peu « ostentatoire ». Ces constructions ont dû être réalisées sur une période de temps relativement courte, sur un terrain où il y avait sans doute peu de structures auparavant. Ce qui apparaît cohérent avec les observations faites les années précédentes et notamment en 2016 lors de la découverte de la grande place dallée au milieu du plateau.



*Les monnaies VERCA n'ont sans doute pas été émises avant les années 30 av J.-C.*

Comme l'évoque Peter Jud, cet ensemble urbain n'est pas sans rappeler les pratiques romaines, toutefois mélangées avec des pratiques gauloises du sud de la France (voir les *oppida* du Gard) et de régions déjà romanisées avant la guerre des Gaules.

Effectivement, il est formel quant à la **datation précise et permise grâce à des pièces de monnaie découvertes dans les vestiges de la tour et du rempart** (monnaies *Epad au guerrier* et surtout *Verca*) : **période de 30 à 20 av. J.-C.**

### La première ville gallo-romaine d'Auvergne ?

Nous serions donc bien dans une des premières villes gallo-romaines d'Auvergne, sinon la première, dont la brève durée d'existence s'élève à seulement quelques dizaines d'années après la fin de la guerre des Gaules, ville ensuite abandonnée au profit d'*Augustomenetum*, l'actuelle Clermont-Ferrand. Cette ville aurait donc été assez vite construite puis rapidement abandonnée, environ une génération plus tard.

En revanche, pour ce qui est des vestiges de constructions contemporaines de la guerre des Gaules (vers 60 à 50 av J.-C.), les équipes de fouille continuent toujours à les rechercher ! Nous leur souhaitons beaucoup de courage !

Christian SIGNORET



*Place dallée en cours de fouille en 2016 – Les dalles ne sont aujourd'hui plus visibles, la végétation ayant depuis repris ses droits*

*Photographie de P. Gras / ASCOT – 2016*

## Plateau de Corent

Cet été, la **fouille archéologique**, de nouveau dirigée par Matthieu Poux, **s'est déroulée sur le bord ouest du plateau de Corent**. Une longue tranchée d'environ 180 m, large de 2 m et approximativement orientée est-ouest, a été ouverte sur ses premières pentes à partir du sommet du plateau, afin de retrouver d'éventuels murs défensifs et, notamment, le rempart de l'*oppidum* gaulois. Cette tranchée a ensuite été élargie aux endroits révélant des vestiges.

Les deux campagnes de fouille précédentes (en 2018 et 2019), situées sur la crête et le haut du versant septentrional du plateau, au-dessus du village de Soulasse, n'avaient en effet livré que de simples indices sur la présence éventuelle d'un rempart gaulois. Les recherches de cette année ont, en revanche, été fort concluantes, puisque les vestiges de deux fortifications (peut-être de trois) ont été mises au jour : l'une datant de l'âge du Bronze, l'autre de la fin du second âge du Fer.

### Un rempart de l'âge du Bronze

Des traces du rempart de l'âge du Bronze ont été découvertes près du sommet, ce rempart étant daté par la céramique des X<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles avant notre ère. Les vestiges, mis au jour sous des murs agricoles « modernes », consistaient en de gros trous de poteaux disposés sur plusieurs lignes, ainsi qu'en d'importants blocs de pierre ayant servi à caler ces poteaux.

### Un *murus gallicus*...

Le rempart du second âge du Fer, autrement dit le rempart gaulois, était situé plus bas sur la pente, à une cinquantaine de mètres, en limite de la table basaltique, où se trouve aujourd'hui un important talus de terre et de pierre perpendiculaire à la pente et d'environ 16 m de large.

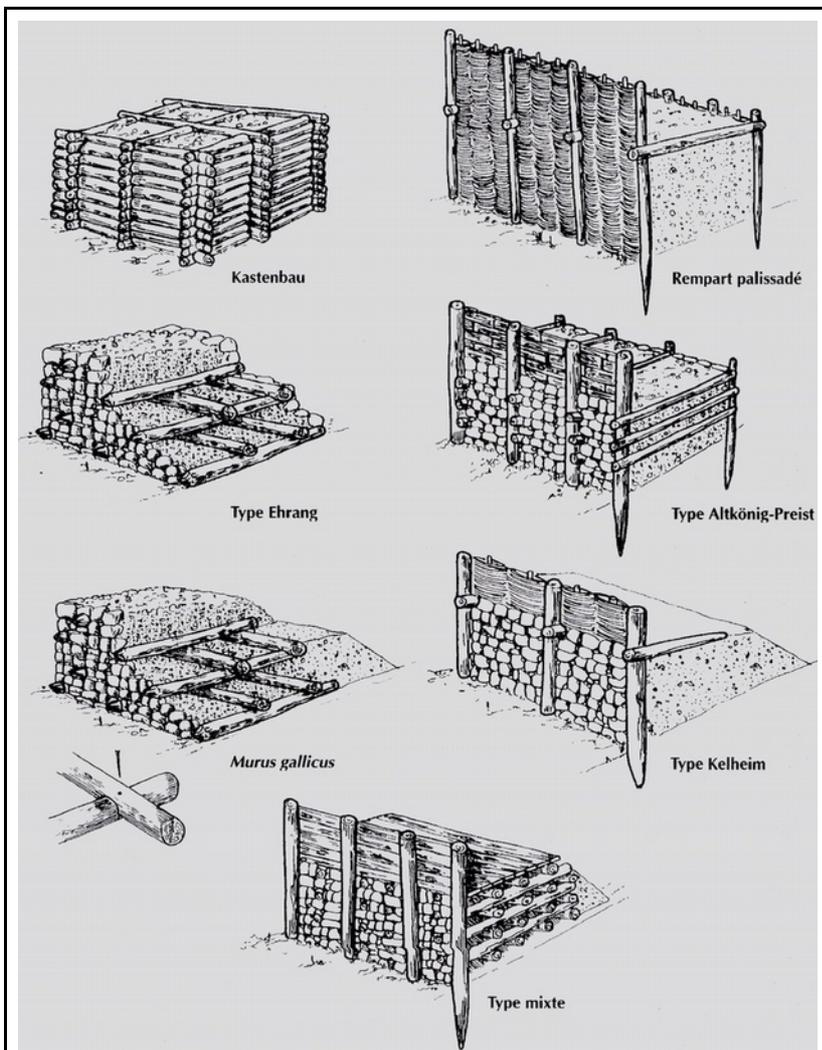
Il s'agit des vestiges d'un *murus gallicus*, type de rempart le plus utilisé en Gaule au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et décrit très précisément par César au livre VII, paragraphe 23, de son *De Bello Gallico*.<sup>1</sup> Des empreintes et des vides correspondant à des emplacements de poutres ont en effet permis de déterminer l'appartenance du rempart de Corent à ce genre de fortification.

Un *murus gallicus* est constitué d'une grosse masse de terre renforcée par un empilement de poutres en bois entrecroisées. Un parement de pierres sèches est disposé sur sa façade extérieure, les pierres y alternant avec le bout des poutres (celles agencées transversalement au rempart). On en connaît plusieurs variantes.

### ... de type « Ehrang »

Celui de Corent serait de type « Ehrang », type qui n'emploie aucune fiche ou gros clou en fer pour fixer les poutres entre elles et qui possède en outre un autre parement sur sa façade intérieure (sur un *murus gallicus stricto sensu*, le parement interne est remplacé par une rampe en pente douce).

Matthieu Poux compare ainsi le rempart de Corent à celui du « Hunnenring » à Otzenhausen, en Rhénanie-Palatinat.



### Types de remparts celtiques à poutrages en bois

Dans S. Fichtl, « La ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C. », éd. Errance, 2000, p. 41 (d'après O. Buchsenschutz et I. Ralston)

<sup>1</sup> cf. Chronique N° 109 pp. 17-19 : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20109.pdf>.

### Daté des années 70 av. J.-C. au plus tôt

Cette fortification a pu être assez précisément datée grâce à de nombreuses céramiques, dont certaines appartenant à un dépôt de fondation enterré lors de la construction du *murus gallicus*. Sous la première assise des poutres constituant la base du rempart, trois cruches et un bol y ont en effet été mis au jour (ces récipients avaient été placés dans une caisse en bois dont ne restaient plus que les clous en fer). Selon Matthieu Poux, la construction du rempart daterait ainsi des années 70 av. J.-C., au plus tôt.

### Une tour d'une grande hauteur

En arrière du rempart, les possibles vestiges d'une tour, de forme carrée et mesurant 5,60 m de côté, ont également été mis en évidence. Ses importantes fondations, conservées dans le talus actuel, pourraient correspondre à celles d'une construction dont la hauteur aurait au minimum atteint 10 à 15 m ! Pour Matthieu Poux, sa position à l'arrière du *murus gallicus* en ferait plus une tour de guet qu'une tour strictement défensive.

### *Murus gallicus* à Corent<sup>1</sup> et Gondole, mur « à éperons » à Gergovie/Merdogne : quid ?

Le rempart de la ville gauloise de Corent existait donc très vraisemblablement à l'époque de la guerre des Gaules.<sup>2</sup> À la même époque, l'*oppidum* de plaine de Gondole, situé sept kilomètres plus au nord, à la confluence de l'Allier et de l'Auzon, possédait également une fortification de type *murus gallicus* (du moins très probablement).<sup>3</sup>

À environ huit kilomètres au nord-ouest de Corent, la fortification de Gergovie/Merdogne (celle du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), a, en revanche, été construite selon un type inconnu en Gaule indépendante et trouvant son origine en Grèce hellénistique : le « mur à éperons ».<sup>4</sup> Le rempart de « Gergovie » se présentait donc comme un mur en pierres sèches à double parement, au dos duquel étaient accolés perpendiculairement des « éperons » (de courts murs, également en pierres sèches), sur lesquels était installé un plancher en bois servant à augmenter la largeur du chemin de ronde.

Le problème concerne la datation du premier état de ce rempart qui, selon Thomas Pertlwieser et Yann Deberge, daterait des années 60 av. J.-C., conclusion basée sur leur analyse des fouilles réalisées entre 2001 et 2009 sur les sections du rempart situées à l'ouest et au sud-est du plateau.<sup>5</sup> Or, la fortification de la porte sud a finalement été datée de 30-20 av. J.-C. (cf. p. 13) : où se trouve donc, dans ce secteur, qu'on fouille quand même depuis 2013 (sept campagnes de fouille entre 2013 et 2021), le rempart soi-disant construit vers 60 av. J.-C. ? Et pourquoi, si un rempart a bien été bâti sur le site officiel de Gergovie aux alentours de 60 av. J.-C., n'aurait-on pas plutôt choisi d'y ériger un *murus gallicus*, dont la technique de construction était communément employée en Gaule à cette même époque, en particulier sur les *oppida* tous proches de Corent et de Gondole ?



*Tranchée de fouille, élargie à l'endroit où se trouvent les fondations de la tour*

*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT  
Journée portes ouvertes du 27 août 2021*

**Philippe GRAS**

<sup>1</sup> cf. <https://www.youtube.com/watch?v=lqYQR-z1XGQ> (Matthieu Poux expose les résultats de sa fouille).

<sup>2</sup> Il serait étonnant que les recherches futures ne mettent en évidence un rempart plus ancien, contemporain de la fondation de l'*oppidum* aux alentours de 120 av. J.-C.

<sup>3</sup> cf. <https://www.youtube.com/watch?v=h1vdB9keTmQ>.

<sup>4</sup> cf. <https://journals.openedition.org/pallas/8366>.

<sup>5</sup> cf. *Les fortifications de l'oppidum de Gergovie – Bilan historiographique et nouvelles recherches*, sous la direction de Yann Deberge et Thomas Pertlwieser (Presses universitaires Blaise Pascal). Présentation de l'ouvrage sur le lien suivant : <https://www.inrap.fr/les-fortifications-de-l-oppidum-de-gergovie-14441>.

# Valorisation du site officiel de Gergovie

## Archéologie et bataille

Le site du plateau de Gergovie est maintenant presque entièrement valorisé, puisqu'**après la construction du « MAB »** (Musée Archéologique de la Bataille), inauguré en septembre 2019, **de nombreux panneaux viennent d'être installés sur l'ensemble du plateau.**

### Une superbe réalisation, mais des datations parfois contestables

Une partie des panneaux, de superbes et grandes tables paysagères en lave émaillée, est consacrée à l'interprétation archéologique du paysage et à la bataille de Gergovie. Les autres, de taille plus réduite, présentent, sur les lieux mêmes de leurs découvertes, les différents vestiges archéologiques mis au jour sur le plateau (sanctuaire, remparts, « villa Aucler », quartier artisanal, place dallée, etc.), que ceux-ci soient encore visibles ou non.<sup>1</sup>

Il s'agit objectivement d'une superbe réalisation (que complète une application smartphone), et toute personne sensible au patrimoine archéologique ne peut que s'en réjouir. Il est vrai que pour un budget dépassant le demi-million d'euros, on n'en attendait pas moins !

Les divers panneaux présentent correctement les découvertes mais, pour une petite minorité d'entre eux, la datation des vestiges d'avant 50 av. J.-C. pose tout de même problème. Il en est ainsi du panneau situé près de la porte sud de l'*oppidum*, qui indique la construction de celle-ci vers 70-60 av. J.-C. alors que, désormais, elle est officiellement datée de 30 à 20 av. J.-C. ! (cf. articles précédents).

Les visiteurs attentifs se rendront tout de même compte qu'il s'agit avant tout d'un *oppidum* « gallo-romain » et que la plus grande partie de ses vestiges datent de l'époque augustéenne. Un des grands panneaux, situé du côté nord du plateau, permet justement de visualiser le bassin clermontois à la période gallo-romaine. Autour d'*Augustonemetum* (le Clermont antique), les principaux sites archéologiques de cette période y sont indiqués, dont le « Sanctuaire des Côtes » et la « Villa de Trémonteix » : pourquoi n'y a-t-on pas inscrit les mentions plus complètes de « Sanctuaire et agglomération des Côtes » et de « Villae et sanctuaire de Trémonteix » ?

### Thèse napoléonienne pour la bataille de Gergovie

Quant aux trois grandes tables paysagères consacrées à l'explication de la bataille de Gergovie (disposées à l'angle sud-est du plateau, sur un point permettant de visualiser la totalité de l'hypothétique champ de bataille), elles sont évidemment cohérentes avec le contenu du MAB. La version qui prévalait depuis le début des années 30, à savoir l'assaut des légions romaines depuis le « grand camp », ces dernières devant gravir au pas de charge plus de 350 m de dénivelé sur le flanc oriental du plateau (!), a, en effet, été abandonnée.

<sup>1</sup> Sur le sommet du plateau, en lien avec le Bien Unesco, se trouvent également cinq magnifiques tables paysagères, dont quatre agencées en cercle, expliquant la géologie de la région, en particulier la formation de la Faille de Limagne qui est toutefois bien plus facile à appréhender et à visualiser à partir du belvédère de la Garlande, point culminant du plateau des Côtes (cf. p. 9).



*Panneau présentant la porte sud, son rempart et sa tour  
À l'arrière-plan, le terrain où se déroule la fouille actuelle a été remblayé*

*Photographie de C. Signoret / ASCOT – 24 octobre 2021*

Le conseil scientifique du MAB s'est ainsi réapproprié la thèse napoléonienne faisant partir l'attaque du « petit camp », situé au sud sur la colline de La Roche-Blanche<sup>1</sup>. Ce qui est plus conforme au texte césarien du *De Bello Gallico* qui fait plus que sous-entendre un assaut à partir de ce camp, la relation de l'auteur grec Dion Cassius allant aussi dans ce sens.

Nous nous attendions d'ailleurs à ce retour en force de la thèse napoléonienne, les deux récentes bandes dessinées consacrées à Gergovie l'ayant adoptée (or, ces bandes dessinées ont bénéficié de conseils d'archéologues tel que Yann Deberge, responsable scientifique de la muséographie du MAB).

### Des passages du *De Bello Gallico* supprimés !

Mais si la thèse de Napoléon III peut paraître *a priori* moins invraisemblable que celle diffusée depuis les années 30, la bataille de Gergovie sur le site de Merdogne en serait-elle pour autant devenue plus crédible ? Il semble difficile de répondre à cette question, les passages les plus embarrassants du *De Bello Gallico* ayant été, dans la reconstitution proposée, purement et simplement supprimés !

Il s'agit notamment de l'épisode concernant les mouvements conjoints de la X<sup>e</sup> légion de César et des cohortes de son légat Titus Sextius (le commandant du petit camp). Ces mouvements, destinés à soutenir les légions d'assaut en déroute et décrits précisément par ce même César, n'ont, en effet, jamais pu s'adapter de manière satisfaisante au site officiel...

Un autre exemple significatif concerne la mission assignée par César à ses alliés Éduens, qu'il envoie « par une autre montée, à droite, pour faire diversion ». Or, sur le site officiel, l'objet de cette « diversion », quelque soit la

version de la bataille adoptée (attaque des légions par l'est ou par le sud), est totalement incompréhensible. Les responsables de la valorisation du site de Gergovie ont par conséquent choisi la « solution » la plus simple, celle de ne pas indiquer le but de la mission confiée aux Éduens en supprimant le bout de phrase gênant, à savoir « pour faire diversion » !

Ainsi, dès que l'on aborde la question de Gergovie du côté de La Roche-Blanche, l'objectivité scientifique, soudain, s'évapore !

À noter que se tient actuellement au MAB, et jusqu'au 2 janvier 2022, une petite exposition intitulée : « *Vercingétorix, un héros, cent visages ?* ».

Son thème est la représentation du chef arverne à travers le dessin, la peinture, la sculpture et la bande dessinée, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.



Philippe GRAS

#### Présentation du MAB et des BD sur Gergovie dans la Chronique :

- <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N113.pdf> (p. 1).
- <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20114.pdf> (pp. 12-13).
- <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20102.pdf> (pp. 16-17).
- <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20106.pdf> (p. 13).
- <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20108.pdf> (pp. 18-20).

Alors que la présente Chronique était bouclée, un numéro spécial de la revue *Archéologia*, consacré exclusivement au MAB, est paru chez les marchands de journaux (Hors-série n° 30).

Il dresse un panorama complet des thématiques du musée.

<sup>1</sup> La raison principale de l'abandon de la thèse napoléonienne était la trop grande proximité de la colline de La Roche-Blanche avec les hauteurs de Risolles et le puy de Jussat (derrière lesquels sont situés les supposés lieux de rassemblement des troupes de diversion romaines).

# Plantes médicinales des Côtes

## 2<sup>ème</sup> partie :

### Centaurée bleuet – Aubépine

#### LA CENTAURÉE BLEUET

Rencontrée dans les friches de fleurs sauvages lors des beaux jours, la centaurée bleuet est, comme on l'appelle, le « casse-lunettes », la plante fétiche pour les yeux douloureux. Elle saura soulager vos yeux gonflés et irrités après des pleurs prolongés. Ses vertus médicinales ont d'ailleurs été mentionnées pour la première fois par la grande Hildegarde de Bingen au XII<sup>ème</sup> siècle.

Son nom « Centaurée » lui vient du centaure Chiron qui, contrairement aux autres, était bon et généreux. Un jour, blessé par l'une des flèches empoisonnées d'Hercule, il s'en guérit par l'application de la fleur bleue sur sa blessure. C'est Chiron qui transmet ses connaissances en botanique et plantes médicinales à Achille, Ulysse et Esculape.

Selon une autre légende mythologique, la déesse Flora, déesse des Fleurs, était passionnément adorée par un jeune homme nommé Cyanus. Le trouvant un jour mort dans un champ, elle le transforma en bleuet afin d'honorer l'amour de son soupirant. D'autres versions racontent que Cyanus était un chanteur de la Terre et de ses richesses, qui fut transformé par Flora pour que l'humanité se souvienne de lui comme de celui qui savait célébrer la nature.



Le Bleuet est d'ailleurs, dans le langage des fleurs, le symbole de l'amour timide, de la délicatesse et de la richesse.

Il est donc logique que cette fleur ait inspiré nombre de poètes et d'écrivains sur le thème de l'amour doux et timide. Victor Hugo lui-même a écrit : « *Allez, allez, ô jeunes filles, Cueillir des bleuets dans les blés !* ».

Il se raconte même que porter cette fleur contre soi assure de faire tourner la tête à tous ceux que l'on croise et que, si elle ne fane pas dans notre poche, nous sommes assurés de triompher dans les choses de l'amour ! Pour se vérifier, le plus simple est d'aller ramasser dans les friches des côtes votre fleur et de prendre garde à toujours en avoir une sur vous !

#### L'AUBÉPINE

Cet arbre, surnommé « l'épine de mai », se reconnaît grâce à ses petites fleurs blanches qui laissent place en été à des baies rouges comestibles au goût farineux.

D'un point de vue thérapeutique, elle sera préconisée dans les situations de stress, de troubles du sommeil, ainsi qu'en tant que régulateur cardiaque. Des cures sur plusieurs mois permettent de bénéficier au mieux de ses vertus. Attention, tout de même, pour les personnes atteintes de troubles cardiaques, même bénins, qui devront demander l'avis de leur médecin avant d'envisager d'en prendre. Les femmes enceintes doivent également éviter d'en consommer.

Selon des légendes, en Irlande, cet arbre est l'arbre des fées. En abattre un porterait donc malheur. Et, si lors de l'apparition des premières fleurs, vous avez un souhait à formuler, demandez-le aux fées en vous asseyant auprès de l'arbre, le souhait sera exaucé !

Dès que l'on s'intéresse de près ou de loin à cet arbre, nous nous rendons compte que lui et les fées sont étroitement liés. Nombre de rituels et de superstitions s'y rapportent et il faudrait un livre entier pour tous les détailler.

Pour Beltaine, fête du retour à la vie et du renouveau, fêtée le 1<sup>er</sup> mai, l'aubépine peut être tressée et disposée sur les maisons. Elle est également utilisée dans les rituels de fécondité.

Si nous voulons conclure, que ce soit en termes thérapeutiques ou mythiques, l'aubépine est rattachée au cœur et à tout ce qui l'entoure : il est naturel de la respecter et de la préserver !



Nous avons la chance d'en avoir sur le site des côtes. Parcourons donc les chemins pour la trouver en bordure et dans des croisements, afin de rendre hommage à cet arbre légendaire.

Olivia LACONTE



## Photo panoramique à 180° prise du puy de Var

Jean-Louis Four / ASCOT – décembre 2020

### « La Chronique de L'Oppidum » N° 121 – Novembre 2021

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Éditorial (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Philippe Gras, Jean-Louis Amblard, Jean-Louis Four) / Reprise des fouilles archéologiques à « Gergovie » et Corent (Christian Signoret, Philippe Gras) / Valorisation du site officiel de Gergovie (Philippe Gras) / Plantes médicinales des Côtes (Olivia Laconte).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

#### Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue  
aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur